

Haut fonctionnaire de défense

Arrêté du 2 décembre 2002 modifiant et complétant l'arrêté du 16 décembre 1996 portant désignation des autorités qualifiées en matière de sécurité des systèmes d'information du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer

NOR : *EQUO0210204A*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,
Vu l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense, et notamment son titre III ;
Vu le décret n° 80-243 du 3 avril 1980 relatif aux attributions des hauts fonctionnaires de défense, modifié par le décret n° 86-446 du 14 mars 1986 ;

Vu l'instruction générale interministérielle n° 900/SGDN/SSD/DR du 20 juillet 1993 sur la sécurité des systèmes d'information qui font l'objet d'une classification de défense pour eux-mêmes ou pour les informations traitées ;

Vu la recommandation n° 901/DISSI/SCSSI du 2 mars 1994 pour la protection des systèmes d'information traitant des informations sensibles non classifiées de défense ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 1996, modifié et complété par les arrêtés du 16 décembre 1996, du 6 avril 1998, du 4 novembre 1998, du 2 août 1999, du 7 janvier 2000, du 3 janvier 2001, du 22 juin 2001, du 11 septembre 2001, du 26 novembre 2001, du 11 mars 2002, du 30 avril 2002 et du 12 août 2002 portant désignation des autorités qualifiées en matière de sécurité des systèmes d'information du ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme ;

Sur proposition du haut fonctionnaire de défense,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 12 juillet 1996 susvisé est modifié et complété comme suit.

Sont désignés en qualité d'autorité qualifiée en matière de sécurité des systèmes d'information :

A. - Administration centrale

Pour le commissariat général aux transports, le commissariat aux transports terrestres, le commissariat aux transports aériens et le commissariat aux transports maritimes : M. le lieutenant-colonel Streissel (Jean-Marc), en remplacement de M. le colonel Chevalier (Robert).

B. - Services déconcentrés

Pour les directions régionales de l'équipement

Pour la direction régionale de l'Ile-de-France : M. Chatalic (Jean-Yves), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Brochard (Dominique).

*Pour les directions régionales de l'équipement,
directions départementales*

Pour la direction régionale Rhône-Alpes, direction départementale du Rhône : M. Faure (Jean-Pierre), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de Feraud (Raymond).

Pour la direction régionale Languedoc-Roussillon, direction départementale de l'Hérault : M. Comas (Bernard), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Volle (Michel).

*Pour les directions départementales de l'équipement
et directions de l'équipement*

Pour la direction départementale de la Mayenne : il est mis fin aux fonctions de M. Castel (Yves).

Pour la direction départementale du Morbihan : M. Delfosse (Gérard), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Dreau (Jean-François).

Pour la direction de l'équipement de Mayotte : M. Cuvellier (François), attaché principal des services déconcentrés, en remplacement de M. Le Pors (Hervé).

Réseau technique et réseau formation

Pour le centre interrégional de formation professionnelle de Macon : M. Louys (Jean-Sébastien), attaché des services déconcentrés, en remplacement de M. Pochet (Patrick).

Pour le centre d'études techniques de l'équipement Méditerranée : il est mis fin aux fonctions de M. Kerjouan (Roger).

Services déconcentrés spécialisés
Services de navigation

Pour le service navigation du Sud-Ouest : M. Courtin (Daniel), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Haxaire (Marc).

Pour le service navigation de Strasbourg : M. Desmons (Hervé), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Boulanger (Pierre).

B. - Etablissements publics et organismes rattachés

Pour le GEIE tunnel du Mont-Blanc : M. Notarcola (Ennio).

Sociétés concessionnaires d'autoroutes

Pour la société Escota : M. Rance (Louis).

Article 2

Cet arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par délégation :
Le haut fonctionnaire de défense,
Pour le haut fonctionnaire de défense
absent :
Le haut fonctionnaire de défense
adjoint et suppléant,
D. Cardot